

Résultats d'une consultation sur la réforme électorale dans Toronto–Danforth
Julie Dabrusin, députée

Monsieur le président,

Le 14 septembre 2016, j'ai tenu une assemblée publique de deux heures sur la réforme électorale dans ma circonscription de Toronto-Danforth. Cette assemblée, qui a été tenue à l'Église Calvary, sur l'avenue Pape, a duré deux heures, et 100 personnes environ y ont assisté. Pour les électeurs qui ont été incapables d'assister à l'assemblée publique, mais qui souhaitaient contribuer également, j'ai mis en ligne un sondage dans lequel étaient posées les questions mêmes qui ont été posées aux répondants qui étaient sur place.

Mon bureau a déterminé la forme que devait revêtir l'assemblée publique. Des membres de mon personnel ont d'abord présenté un court exposé sur les divers types de modes de scrutin qui sont examinés par notre comité. Nous avons ensuite divisé les participants en petits groupes et leur avons demandé de faire un remue-méninges sur les idées et les réponses données aux questions que nous leur avons posées. Pour que je puisse comprendre les points de vue qui m'ont été présentés lors de l'assemblée publique, il était important que mon bureau demande aux participants de me fournir une analyse positive et négative du mode de scrutin actuel, ainsi que des autres modes de scrutin proposés. Les renseignements qui ont été recueillis par les membres de mon bureau mettent donc en lumière les aspects divers de nombreux régimes électoraux.

Partie I : Principes guidant la réforme électorale

J'ai demandé aux personnes qui ont assisté à l'assemblée publique et au sondage en ligne de me dire quels principes fondamentaux ils souhaitaient voir dans le régime électoral canadien. Les quatre plus importants principes sont les suivants :

- i. représentation proportionnelle au pourcentage des votes populaires;
- ii. processus législatif davantage consensuel, coopératif et pluripartite;
- iii. représentation locale;
- iv. participation accrue des citoyens.

Les principes suivants ont obtenu l'appui le plus faible :

- i. suivre la tradition électorale du Canada;
- ii. des systèmes qui peuvent produire des gouvernements majoritaires;
- iii. résultats des régimes électoraux d'autres administrations;
- iv. capacité de voter pour plus d'un parti.

Si je me fie aux opinions qui ont été exprimées lors de l'assemblée publique et aux réponses que j'ai obtenues dans le sondage en ligne, le thème qui ressort de tous ces principes est le désir de mettre en place un régime électoral qui donne aux gens le sentiment que leur vote est important et qu'il compte.

Un deuxième thème tout aussi important est ressorti : celui de l'éducation. La déclaration selon laquelle les gens « savent comment le système majoritaire uninominal à un tour fonctionne » est revenue souvent, comme un refrain. Ce mode de scrutin a été qualifié de « facile », « simple », « connu » et « facile à comprendre ». Cela fait contraste avec les discussions que nous avons eues concernant d'autres systèmes, comme le système de représentation proportionnelle mixte (SRPM), le scrutin à vote unique transférable (VUT), le scrutin préférentiel, la représentation proportionnelle fondée sur des listes et les variantes, qui ont été assortis de qualificatifs comme « compliqué », « assez complexe » et « semant la confusion ». Le thème semble mener vers une volonté profonde d'avoir le plus de renseignements possible sur le système choisi, quel qu'il soit, de manière que les Canadiens comprennent les changements.

Partie II : Régimes électoraux possibles

Les participants à l'assemblée publique et au sondage en ligne ont formulé les points de vue suivants au sujet de régimes électoraux possibles.

i. SPM

Ce mode de scrutin est décrit comme étant local et proportionnel. Il permet d'obtenir un tableau juste et fidèle de la volonté des électeurs. Il permet également à un électeur de choisir une personne et un parti. Le pourcentage des votes qu'un parti obtient est le pourcentage des sièges qu'il obtient au Parlement. Ainsi, les opinions et les populations minoritaires peuvent être représentées au sein du Parlement.

Des réserves ont été formulées sur la difficulté d'avoir un député local et régional, leur responsabilité à l'égard des électeurs ainsi que l'existence d'une hiérarchie parmi les députés. Cela risque de créer un parlement fragmenté formé de gouvernements minoritaires. Les questions de savoir qui choisit les candidats de la liste, qui les candidats de la liste représentent et ce qu'il en est de leur légitimité se sont posées. Cela créerait un très grand Parlement et de très grandes circonscriptions. C'est un système compliqué.

ii. VUT

L'on dit de ce mode de scrutin qu'il est proportionnel et qu'il rend compte des opinions locales. En outre, suivant ce mode de scrutin, le candidat local doit l'emporter par plus de la moitié des votes.

Certaines des réserves formulées en ce qui concerne le VUT se rapportent à sa complexité. Nombre des électeurs ont dit ne pas voir d'un bon œil le système de quota. L'on a dit aussi du VUT qu'il nécessite un nombre trop élevé de députés. Enfin, il a été décrit dans tous les cas comme étant extrêmement compliqué.

iii. RP

Ce mode de scrutin a été vanté comme créant un nombre représentatif de parlementaires compte tenu du nombre de votes que les partis obtiennent. L'on dit de ce mode de scrutin qu'il valide chaque vote. Les électeurs ont décrit la RP comme permettant un dialogue politique davantage pluraliste. La possibilité pour les voix et les valeurs politiques moins importantes d'être représentées est amplifiée. Ce mode de scrutin a été qualifié de régime de compromis.

L'on m'a dit craindre que ce régime puisse permettre que des partis qui adhèrent à des valeurs haineuses soient représentés au Parlement. L'on m'a dit craindre aussi que les calculs soient compliqués et sèment la confusion. Ce système risque de créer des impasses au Parlement et des difficultés au niveau de la continuité du gouvernement au moyen de coalitions changeantes.

iv. Vote préférentiel

L'on a dit de ce mode de scrutin qu'il permet aux gens de faire campagne sans craindre la division du vote et qu'il permet ainsi aux gens de voter pour le parti qu'ils veulent. L'on a donné à entendre que le vote préférentiel aide les candidats à échanger avec toute la communauté et amènerait les électeurs à avoir le sentiment que leur vote compte, même si le candidat n'était pas leur premier choix.

Certains disent éprouver une certaine inquiétude du fait que ce mode de scrutin n'est pas nécessairement proportionnel, ou au moins qu'il n'est pas plus proportionnel que d'autres régimes. Il est susceptible d'étouffer des idées ainsi que la dissidence. L'on a dit craindre également qu'il déplace des votes vers le centre.

Conclusion

Cette consultation m'a donné l'occasion de discuter avec un certain nombre de mes électeurs de ce qu'ils estiment être la meilleure voie à suivre pour le régime électoral de notre démocratie. Je suis excitée à l'idée de continuer de discuter avec les électeurs de porte en porte et en personne dans le cadre de ce dialogue national.

Si je peux vous aider davantage, Monsieur le Président, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Julie Dabrusin, députée
Toronto–Danforth